

Delevoye en mission pour faire accepter l'implosion des retraites

L'exécutif doit confirmer, ce jeudi, son choix du passage "un régime" points, de préférence "un allongement anticipé de la durée de cotisation. Mais l'objectif est le même : geler la part des richesses consacrée au système, en baissant les pensions.

Le big bang des retraites aura bien lieu. Les premiers contours du futur système universel "points devraient être précisés, ce jeudi matin, aux syndicats et aux représentants patronaux, avant que le haut-commissaire "la Réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, ne remette ses recommandations officielles au premier ministre dans la foulée. L'épilogue d'un long suspense autour de ce chantier d'abord reporté, puis dont le sort a semblé plus incertain " mesure que le gouvernement cherchait des économies immédiates " faire sur les pensions pour équilibrer ses comptes. Finalement, l'exécutif a tranché : la réforme « systémique », dont le projet de loi ne verrait le jour qu'en 2020 pour une application en 2025, devrait être privilégiée au détriment des ajustements « paramétriques » évoqués ces dernières semaines.

Un système où tout déséquilibre financier sera désormais proscrit

Après les mesures prises pour apaiser la crise des gilets jaunes, Emmanuel Macron avait, en effet, annoncé, fin avril, sa volonté d'accélérer le calendrier d'allongement progressif de la durée de cotisation voté en 2014 avec la réforme Touraine (de 41 ans et demi aujourd'hui " 43 ans d'ici " 2035), et de mettre en place un système de bonus-malus calqué sur celui des retraites complémentaires Agirc-Arrco autour d'un âge pivot fixé " 64 ans

(décote en cas de départ avant cet âge, surcote après cet âge), sans toucher " l'âge légal de départ " 62 ans.

Devant le tollé syndical, le pouvoir a préféré remiser ces projets, pour ne pas compromettre la grande « réforme » du quinquennat. Mais si la manœuvre est habile, les salariés auraient tort de croire le danger écarté. « L'accélération de la réforme Touraine est ajournée, mais celle-ci s'appliquera quand même bien au rythme initialement prévu, souligne Régis Mezzasalma, conseiller confédéral de la CGT pour les retraites. Et rien ne dit ce qu'il en sera les années suivantes. Le report de l'âge légal de départ peut aussi revenir sur le tapis d'ici " l'application de la réforme systémique, " l'occasion de l'élection présidentielle de 2022. » Mais, surtout, les grandes lignes de la feuille de route de Jean-Paul Delevoye restent inchangées : bâtir un système dans lequel tout déséquilibre financier sera désormais proscrit (la fameuse « règle d'or » budgétaire annoncée par le haut-commissaire) et dont l'ajustement, s'il doit avoir lieu, se fera au détriment des pensions, en jouant sur la valeur du « point » " par tir duquel sera calculé le montant des futures retraites.

L'intérêt d'un tel système pour le pouvoir, c'est que les intéressés ne sauront rien " l'avance : fini, le débat public qui précédait jusqu'alors toute réforme des retraites et compliquait souvent son adoption, " mesure des

sacrifices demandés aux assurés sociaux. Avec le régime "points, qui prétend fusionner et remplacer la plupart des 42 régimes existants au nom de « l'équité », l'incertitude règne d'autant plus sur le niveau des pensions que les repères collectifs disparaissent, tels que la durée de cotisation et la notion de taux plein qui lui est associée. « Quel sera le montant de ma pension? à quel âge pourrai-je partir " la retraite " taux plein ? Après un an de concertation, il n'y a ni réponse " ces questions que se posent tous les salariés, ni simulation de l'impact de la réforme », déplore la CGT cadres (Ugict), qui a lancé un calculateur sur Internet pour faire « la transparence » sur le niveau futur des pensions.

Seule certitude : le blocage du financement du système, lui, est bel et bien " l'ordre du jour, autour de 13,8 % du PIB (son niveau actuel), alors que le nombre de retraités va continuer d'augmenter par rapport au nombre d'actifs. C'est d'ailleurs sur cette hypothèse d'une quasi-stabilité, voire d'une baisse de la part des richesses consacrée aux pensions, que sont bâtis les scénarios prévisionnels des comptes sociaux. Au prix d'une sévère chute dans les années "venir du « taux de remplacement », qui désigne le niveau de la pension par rapport aux derniers salaires per-us. Celui-ci passerait, dans le cas type d'un salarié non cadre partant " la retraite " taux plein, de 75 % du dernier salaire pour la gé-

génération née en 1955 « entre 63 % et 68 % selon les scénarios pour la génération 2000 », expose le dernier avis, en date du 12 juillet, du Comité de suivi des retraites (CSR), qui a travaillé sur la base des projections du COR (Conseil d'orientation des retraites).

Si l'effet des réformes passées explique ces chiffres, le système resterait néanmoins en déficit « au moins jusqu'en 2040 » quel que soit le scénario économique envisagé, selon le CSR. Pour le comité, le passage au système universel permettrait de tourner la page des limites d'un pilotage par des réformes « au coup par coup » : « Dans un régime par points, la régulation peut passer par l'ajustement de la valeur de service du point (la valeur de conversion des points en pension de retraite – NDLR) qui peut se faire en fonction de l'évolution globale du ratio retraités/actifs. » En clair : s'il manque des ressources pour financer les pensions, il suffit de tourner la « molette » du rendement du point de retraite pour obtenir immédiatement une modulation des dépenses. Pour Régis Mezzasalma, de la CGT, « le projet est fait pour accompagner la baisse du niveau des pensions. Les mesures d'austérité vont s'accroître avec la réforme systémique ».

Et le flou entretenu sur la réforme, 24 heures de la présentation de ses

grands axes, n'est pas fait pour dissiper les inquiétudes syndicales. « Nous n'aurons pas de texte en amont », relève-t-on ainsi chez Force ouvrière, alors que des pistes ont fuité dans la presse. « S'il s'agit de la technique classique destinée à habituer les esprits et espérer annihiler toute forme de réaction, nous ne sommes ni dupes ni résignés », prévient la confédération dirigée par Yves Veyrier. Pour FO, en effet, « un régime universel par points conduirait incontestablement à dégrader les droits existants ». Dans la ligne de mire du syndicat, le changement du mode de calcul de la pension, qui serait désormais étalé « sur toute la carrière et non plus sur les meilleures années », ce qui aurait pour effet, selon FO, de diminuer les pensions.

Sans compter qu'un tel système, dans lequel « un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous », comme le proclame le désormais célèbre slogan macronien, refléterait fidèlement les inégalités de carrière au lieu de les compenser. « Ça signifie : petits boulots, petits salaires, petites retraites. Les carrières heurtées, haquées, seront perdantes », pointe Régis Mezzasalma. Et si les doutes semblent dissipés sur la persistance de mécanismes de solidarité pour réduire les inégalités (bonification pour enfant, pension de réversion des veuves et veufs...), les « interrogations et inquiétudes » demeurent

néanmoins, insiste FO, sur les dispositifs qui prendront la relève de ceux existants.

L'âge minimum réel de la retraite serait porté à 64 ans

Enfin, si le gouvernement a écarté l'idée de nouvelles mesures d'âge applicables dès 2020, qu'en sera-t-il, dans le nouveau système, du mécanisme de décote-surcote autour d'un âge pivot qui porterait dans les faits l'âge minimum réel de la retraite à 64 ans, et auquel Jean-Paul Delevoye a fini par se ranger après avoir longtemps dénié l'existence d'un tel projet ? « De toute façon, la décote est intégrée au système, décrypte Régis Mezzasalma. Soit il y a un âge pivot, soit il n'y en a pas, mais on joue sur le taux de remplacement en servant des pensions plus basses, et cela revient au même. C'est une question d'affichage politique. » Reste que la CFDT, plutôt favorable au futur régime universel, a prévenu que tout report de l'âge de départ serait pour elle une ligne rouge infranchissable. Pas sûr que le gouvernement prenne le risque de faciliter la constitution d'un front syndical contre lui sur ce point. ■

par Sébastien Crépel